

**Convention-cadre sur les
changements climatiques**Distr. limitée
7 décembre 2011
Français
Original: anglais**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto****Septième session**

Durban, 28 novembre-9 décembre 2011

Point 22 a) de l'ordre du jour provisoire

Conclusion des travaux de la session**Adoption du rapport de la septième session****de la Conférence des Parties agissant****comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto****Projet de rapport de la septième session
de la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

Rapporteur: M. Andrej Kranjc (Slovénie)

Première partie: Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	2-6	4
A. Adoption de l'ordre du jour	2-3	4
B. Élection au Bureau de membres de remplacement	4-5	6
C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires.....	6-13	6
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		7
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)		8
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique		8
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre		8

IV.	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (Point 4 de l'ordre du jour)		8
V.	Examen des propositions d'amendement au Protocole de Kyoto présentées par les Parties (Point 5 de l'ordre du jour)	14–19	8
VI.	Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan (Point 6 de l'ordre du jour)	20–26	9
VII.	Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 7 de l'ordre du jour)	27–34	9
VIII.	Questions relatives à l'application conjointe (Point 8 de l'ordre du jour)	35–40	11
	A. Directives relatives à l'application conjointe.....		11
	B. Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.....		11
IX.	Questions relatives au respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto (Point 9 de l'ordre du jour)	41–48	12
	A. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions	41–44	12
	B. Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12.....	45–48	12
	C. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.....		13
X.	Fonds pour l'adaptation (Point 10 de l'ordre du jour)		13
	A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation	49–54	13
	B. Examen du Fonds pour l'adaptation	55–57	14
XI.	Questions relatives au relevé international des transactions (Point 11 de l'ordre du jour)		14
XII.	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto (Point 12 de l'ordre du jour)		14
XIII.	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (Point 13 de l'ordre du jour)		14
XIV.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 14 de l'ordre du jour)		15
XV.	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 15 de l'ordre du jour)		15
XVI.	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 16 de l'ordre du jour)		15

XVII.	Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 17 de l'ordre du jour)		15
XVIII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 18 de l'ordre du jour)		15
	A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011		15
	B. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.....		15
XIX.	Réunion de haut niveau (Point 19 de l'ordre du jour)		15
	A. Cérémonie de bienvenue et ouverture de la réunion de haut niveau.....	58-59	15
	B. Déclarations des Parties.....		16
	C. Déclarations de hauts responsables du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies		16
XX.	Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 20 de l'ordre du jour)		16
XXI.	Questions diverses (Point 21 de l'ordre du jour)		16
	A. Adoption du rapport de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.....		16
	B. Clôture de la session.....		16
XXII.	Conclusion des travaux de la session (Point 22 de l'ordre du jour)		16
	A. Adoption du rapport de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.....		16
	B. Clôture de la session.....		16

Annexes

(À compléter)

Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa septième session

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte au Centre international de conférence et au Centre des expositions de Durban (Afrique du Sud) par la Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, M^{me} Maite Nkoana-Mashabane, qui en assurait la présidence¹.

II. Questions d'organisation²

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. Pour l'examen de cette question à sa 1^{re} séance³, le 28 novembre, la CMP était saisie d'une note de la Secrétaire exécutive renfermant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2011/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec la Présidente de la sixième session de la CMP, en tenant compte des avis exprimés par les Parties à la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties.

3. Sur proposition de la Présidente de la septième session de la CMP, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;

¹ La septième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la dix-septième session de la Conférence des Parties, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau sont consignées dans les deux rapports. L'ensemble de la documentation de même que les débats retransmis sur le Web peuvent être consultés sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: http://unfccc.int/meetings/durban_nov_2011/meeting/6245.php.

² Au cours de certaines séances de la CMP, la Présidente a désigné un vice-président pour la remplacer dans l'exercice de ses fonctions, conformément à l'article 24 du règlement intérieur actuellement appliqué (voir document FCCC/CP/1996/2). Toutefois, pour simplifier, on emploiera le terme «Présidente» tout au long du rapport

³ Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

- b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
5. Examen des propositions d'amendements au Protocole de Kyoto présentées par les Parties.
6. Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan.
7. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
8. Questions relatives à l'application conjointe:
 - a) Directives relatives à l'application conjointe;
 - b) Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.
9. Questions relatives au respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto:
 - a) Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions;
 - b) Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12;
 - c) Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
10. Fonds pour l'adaptation:
 - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
 - b) Examen du Fonds pour l'adaptation.
11. Questions relatives au relevé international des transactions.
12. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto.
13. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
14. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
15. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
16. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
17. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
18. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.
19. Réunion de haut niveau.
20. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
21. Questions diverses.

22. Conclusion des travaux de la session:
- a) Adoption du rapport de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, la Présidente a rappelé que, selon le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci.

5. La Présidente a proposé de revenir à ce point subsidiaire ultérieurement durant la session, une fois que les candidatures restant à présenter auraient été reçues et que des consultations auraient été menées.

(À compléter)

C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. À la 1^{re} séance, le 28 novembre, la Présidente a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2011/1. Elle a fait observer que les organes subsidiaires allaient se réunir dans le but d'élaborer, avant la fin de leur session, le 3 décembre, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la CMP. Elle a aussi noté que le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) présenterait les résultats de ses travaux avant que la session s'achève.

7. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- | | |
|-------------|---|
| Point 9 c) | Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions |
| Point 11 | Questions relatives au relevé international des transactions |
| Point 12 | Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto |
| Point 13 | Rapports annuels de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto |
| Point 14 | Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto |
| Point 16 | Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto |
| Point 18 a) | Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 |

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 15 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.

8. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto», la Présidente a informé les délégations que le Président du Groupe de travail spécial, M. Adrian Macey (Nouvelle-Zélande), rendrait compte à la CMP à une séance ultérieure des travaux du groupe une fois ceux-ci achevés et elle a invité M. Macey à fournir des renseignements sur l'organisation des travaux du Groupe de travail spécial.

9. La Présidente a rappelé la recommandation du SBI concernant la participation d'observateurs aux réunions informelles et a proposé que la première et la dernière séances des consultations informelles, au minimum, soient ouvertes aux organisations admises en qualité d'observateurs, lorsqu'il y a lieu⁴.

10. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par la Présidente.

11. Des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la République démocratique du Congo (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Grenade (au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)), de la Gambie (au nom des pays les moins avancés (PMA)), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de la Chine (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), d'El Salvador (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides) et du Venezuela (République bolivarienne du) (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité des peuples sur le commerce)⁵.

12. À l'issue des déclarations générales, la Présidente a souligné qu'elle s'engageait à titre personnel à collaborer étroitement avec les présidents des quatre organes subsidiaires et avec les coordonnateurs des groupes de négociation. À cet effet, elle a convoqué les 3 et 6 décembre des séances plénières visant à faire le point, l'objectif étant de veiller au caractère ouvert, non sélectif et transparent du déroulement des négociations.

13. Le texte des déclarations de deux collectifs d'organisations non gouvernementales (organisations non gouvernementales de défense de l'environnement et organisations représentant les populations autochtones) a été distribué en séance plénière.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

⁴ FCCC/SBI/2011/7, par. 167.

⁵ Les séances plénières sont intégralement retransmises sur le Web à l'adresse http://unfccc4.metafusion.com/kongresse/cop17/templ/ovw_onDemand.php?id_kongressmain=201. Cet URL est provisoire et changera lors de la publication de la version définitive du rapport.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

(Point 4 de l'ordre du jour)

(À compléter)

V. Examen des propositions d'amendement au Protocole de Kyoto présentées par les Parties

(Point 5 de l'ordre du jour)

14. À ses 3^e et x séances, tenues les 30 novembre et x décembre respectivement, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2009/2, FCCC/KP/CMP/2009/3, FCCC/KP/CMP/2009/4, FCCC/KP/CMP/2009/5, FCCC/KP/CMP/2009/6, FCCC/KP/CMP/2009/7, FCCC/KP/CMP/2009/8, FCCC/KP/CMP/2009/9, FCCC/KP/CMP/2009/10, FCCC/KP/CMP/2009/11, FCCC/KP/CMP/2009/12, FCCC/KP/CMP/2009/13 et FCCC/KP/CMP/2010/3.

15. En 2009, le secrétariat avait reçu 12 propositions d'amendement au Protocole de Kyoto. Conformément aux articles 20 et 21 du Protocole, il avait communiqué le texte de chacune d'elles aux Parties au Protocole de Kyoto ainsi qu'aux Parties à la Convention et aux signataires de cet instrument le 17 juin 2009 et l'avait également adressé, pour information, au Dépositaire le 25 juin 2009. Ces propositions ont été examinées à la cinquième session de la CMP, mais les Parties ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur la façon de procéder à cet égard.

16. Une proposition supplémentaire d'amendement au Protocole de Kyoto, présentée en 2010 par la Grenade, a été communiquée aux Parties au Protocole de Kyoto ainsi qu'aux Parties à la Convention et aux signataires de cet instrument le 28 mai 2010. Le texte a également été adressé pour information au Dépositaire le 17 juin 2010. Cette proposition, de même que les 12 autres, a été examinée à la sixième session de la CMP, mais les Parties ne sont pas parvenues à se mettre d'accord sur la façon de procéder à cet égard.

17. En présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a rappelé que 13 propositions visant à modifier le Protocole de Kyoto (consignées dans les documents énumérés ci-dessus au paragraphe 14) avaient été soumises par des Parties.

18. La Présidente ayant invité les participants à prendre la parole, les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, dont une au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

19. La Présidente a proposé que la CMP reste saisie de la question en attendant les résultats des travaux du Groupe de travail spécial.

(À compléter)

VI. Proposition d'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan

(Point 6 de l'ordre du jour)

20. À sa 3^e séance, le 30 novembre, la CMP a examiné cette question, qui avait été inscrite à l'ordre du jour à la suite d'une proposition soumise par le Kazakhstan (FCCC/KP/CMP/2010/4). La Présidente a donné la parole au secrétariat pour qu'il communique des informations sur ce point.

21. La proposition soumise par le Kazakhstan le 18 septembre 2009 visait à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto pour y inclure le nom de ce pays, assorti d'un engagement chiffré de limitation ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 100 % du niveau de 1992.

22. À sa cinquième session, ayant pris note de la proposition, la CMP est convenue de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa sixième session. Elle a également prié le SBI d'examiner la proposition en question à sa trente-deuxième session et de lui rendre compte des résultats de cet examen à sa sixième session.

23. À sa trente-deuxième session, le SBI a examiné la question et formulé des conclusions qui figurent dans le rapport sur cette session⁶.

24. Dans sa décision 8/CMP.6, adoptée à sa sixième session, la CMP a pris note de la proposition du Kazakhstan, a noté également que le Kazakhstan était disposé à faire preuve de souplesse en ce qui concerne son année de référence et l'engagement chiffré de limitation ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre et est convenue d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la CMP.

25. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties⁷.

26. La Présidente a proposé de tenir des consultations informelles sur cette question. Comme suite à cette proposition, la CMP est convenue de tenir des consultations informelles facilitées par M. Ositadinma Anaedu (Nigeria).

(À compléter)

VII. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 7 de l'ordre du jour)

27. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2011/3 (Part I et II), renfermant le rapport annuel du Conseil exécutif du

⁶ FCCC/SBI/2010/10, par. 132 à 138.

⁷ On trouvera les déclarations, avec les retransmissions des séances plénières, sur le site Web de la Convention à l'adresse http://unfccc.int/meetings/durban_nov_2011/meeting/6245.php.

mécanisme pour un développement propre (MDP) à la CMP. Ce rapport portait sur les activités menées au cours de la période allant du 15 octobre 2010 au 26 octobre 2011.

28. En présentant cette question, la Présidente a rappelé que le MDP était un mécanisme unique en son genre qui contribue grandement aux objectifs de développement durable des pays en développement accueillant des projets au titre du MDP et aux activités qui appuient les efforts d'atténuation des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Partie visées à l'annexe I).

29. À l'invitation de la Présidente, le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Martin Hession (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a présenté les grandes lignes du rapport annuel du Conseil à la CMP. Il a mis l'accent sur les étapes importantes franchies en 2011, afin d'accroître l'efficacité, l'efficacité et l'équité du mécanisme, notamment par la mise en œuvre de nouvelles procédures d'examen, le regroupement des conditions requises au titre du MDP, l'amélioration des évaluations de l'additionnalité et l'adoption de mesures visant à améliorer la répartition régionale du mécanisme. Concernant la contribution du MDP au développement durable et au transfert de technologies, le Président a souligné la nécessité d'améliorer l'accès au mécanisme et d'y associer les parties prenantes. Il a aussi annoncé que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avait été choisi, avec l'appui du Centre du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Risoe, comme agent d'exécution du programme de prêts demandé par la CMP à sa sixième session.

30. Le Président a aussi rendu compte de l'initiative du Conseil visant à mettre en place le dialogue directif du MDP, sous la direction d'un groupe de haut niveau indépendant dont les membres tiendront des consultations avec la société civile, les décideurs et les milieux économiques et élaboreront des recommandations sur la manière de s'assurer que le MDP contribue efficacement aux activités internationales qui seront menées dans le domaine climatique.

31. Après l'exposé du Président du Conseil exécutif du MDP, des déclarations ont été faites par les représentants de 29 Parties, dont un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses membres et un autre au nom du Groupe des États d'Afrique.

32. Des déclarations ont été faites par les représentants d'une organisation intergouvernementale (Banque mondiale) et de deux collectifs d'organisations non gouvernementales (représentant respectivement les collectivités locales et les autorités municipales et la jeunesse).

33. La Présidente a fait observer que, afin de prendre acte des travaux du Conseil exécutif et de lui donner de nouvelles orientations, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Carolina Fuentes Castellanos (Mexique) et M. Kunihiko Shimada (Japon).

34. La Présidente a rappelé aux Parties que la CMP devait élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP.

(À compléter)

VIII. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Directives relatives à l'application conjointe

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

B. Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

35. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2011/4 renfermant le sixième rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe, qui portait sur les activités menées par le Comité de supervision pendant la période du 24 octobre 2010 au 14 septembre 2011.

36. En présentant ces deux points subsidiaires de l'ordre du jour en même temps, la Présidente a rappelé que l'application conjointe, prévue à l'article 6 du Protocole de Kyoto, offrait aux Parties visées à l'annexe I qui avaient pris des engagements inscrits à l'annexe B du Protocole la possibilité d'acquérir des unités de réduction des émissions résultant de projets entrepris sur le territoire de toute autre Partie ayant le même statut dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'accroître les absorptions par les puits. Elle a fait observer que le Comité de supervision avait été créé par la décision 10/CMP.1.

37. À l'invitation de la Présidente, le Président du Comité de supervision, M. Muhammed Quamrul Chowdhury (Bangladesh), a présenté les grandes lignes du rapport annuel du Comité à la CMP. Il a appelé l'attention sur plusieurs réalisations importantes de l'année 2011, notamment les investissements accrus dans les projets au titre de l'application conjointe, les procédures d'accréditation rationalisées et simplifiées mises en place pour les vérificateurs tiers indépendants et les progrès réalisés dans la mise en place d'un forum des centres de liaison. Le Président a aussi développé les recommandations que le Comité avait adressées à la CMP sur la manière d'améliorer l'application conjointe et de rendre ce mécanisme plus efficace à l'avenir.

38. Après l'exposé du Président du Comité de supervision, des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un autre au nom des PMA.

39. La Présidente a fait observer que, afin de prendre acte des travaux accomplis et de donner de nouvelles orientations concernant l'application conjointe, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M. Balisi Gopolang (Botswana) et M. Helmut Hojesky (Autriche).

40. La Présidente a également rappelé aux Parties que la CMP devait élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Comité.

(À compléter)

IX. Questions relatives au respect des dispositions au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

41. À sa 3^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2011/5 et Corr.1 renfermant le sixième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions, qui portait sur les activités menées par cet organe au cours de sa sixième année d'existence, du 19 septembre 2010 au 13 octobre 2011.

42. La Présidente a invité la Coprésidente de la plénière du Comité, M^{me} Sandea De Wet (Afrique du Sud), à présenter les grandes lignes du rapport du Comité à la septième session de la CMP. M^{me} De Wet a indiqué que 2011 avait été une année chargée pour la chambre de l'exécution, qui avait examiné des questions relatives à l'application concernant la Bulgarie, la Croatie, la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine, ce qui avait conduit à l'adoption de 17 décisions. Elle a évoqué les difficultés de la chambre à s'acquitter de ses fonctions pour des raisons ayant trait au calendrier des réunions et à l'obtention d'un quorum à ces réunions. Au sujet des travaux de la chambre de la facilitation, elle a mis l'accent sur les débats tenus au sein de la chambre quant à sur la manière dont celle-ci pouvait exercer de manière efficace ses fonctions de conseil et de facilitation auprès des Parties concernant l'application du Protocole de Kyoto, et la décision de continuer de développer ses pratiques dans ce domaine. Elle a évoqué les travaux de la chambre de la facilitation concernant les rapports sur les examens approfondis des cinquièmes communications nationales et l'importance d'appliquer les principes du droit à une procédure régulière et à un traitement juste et égal dans les activités de conseil et de facilitation portant sur des affaires particulières. Elle a remercié les gouvernements qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin d'appuyer les travaux du Comité pendant l'exercice biennal 2010-2011.

43. La Présidente a ensuite donné la parole aux Parties; aucune déclaration n'a été faite.

44. La Présidente a fait observer qu'il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP est convenue de tenir des consultations informelles animées par M. Amjad Abdulla (Maldives) et M. Richard Tarasofsky (Canada). Ce groupe de contact examinera aussi, sur proposition de la Présidente, le point 9 b) de l'ordre du jour.

(À compléter)

B. Recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

45. À sa 3^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2010/2, FCCC/KP/CMP/2011/2 et FCCC/TP/2011/6, qui avaient trait au recours de la Croatie contre une décision finale de la chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions concernant l'application de la décision 7/CP.12.

46. La Présidente a fait observer que la Croatie avait retiré son recours contre la décision finale de la chambre de l'exécution, comme indiqué dans le document FCCC/KP/CMP/2011/2.

47. La Présidente a invité la Croatie à faire une déclaration et a ensuite donné la parole aux Parties; aucune déclaration n'a été faite.

48. La Présidente a fait observer que, afin de donner de nouvelles orientations au Comité, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP est convenue de tenir des consultations informelles animées par M. Abdulla et M. Tarasofsky. Ce groupe de contact examinera aussi, sur proposition de la Présidente, le point 9 a) à l'ordre du jour.

(À compléter)

C. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

(À compléter)

X. Fonds pour l'adaptation

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

49. À sa 2^e séance, le 30 novembre, la CMP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2011/6 et Add.1 renfermant le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation, qui portait sur la période allant de décembre 2010 à septembre 2011.

50. La Présidente a rappelé que la création du Conseil du Fonds pour l'adaptation avait été l'une des réalisations marquantes de la session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'était tenue à Bali (Indonésie) en 2007. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation est l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du Fonds, avec l'appui d'un secrétariat et d'un administrateur.

51. À l'invitation de la Présidente, la Présidente du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M^{me} Ana Fornells de Frutos (Espagne), a présenté dans leurs grandes lignes les activités du Conseil, faisant observer que pendant la période considérée, le financement de neuf propositions avait été approuvé, pour un montant total de 55,4 millions de dollars des États-Unis. Elle a appelé l'attention sur le montant actuel des ressources disponibles pour financer des projets (170 millions de dollars É.-U.) et le montant total du fonds d'affectation spéciale (230 millions de dollars É.-U.). Elle s'est déclarée préoccupée par le prix des unités de réduction certifiée des émissions, dont les ressources du Fonds pour l'adaptation pourrait pâtir, et a appelé les Parties visées à l'annexe I à continuer de contribuer au Fonds. Elle a aussi évoqué la loi conférant la capacité juridique au Conseil du Fonds pour l'adaptation qui avait été votée par le Parlement allemand et le rapport sur le fonctionnement des mécanismes provisoires du Fonds pour l'adaptation, qui doit être examiné à la session en cours en même temps que le rapport du Fonds pour l'adaptation.

52. Après l'exposé de M^{me} Fornells de Frutos, des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS).

53. La Présidente a fait observer que, afin de prendre acte des travaux du Conseil du Fonds pour l'adaptation de lui donner de nouvelles orientations, il conviendrait que la CMP adopte une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa septième session. Sur proposition de la Présidente, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda) et M. Stefan Schwager (Suisse). Ce groupe de contact examinera aussi, sur proposition de la Présidente, le point 10 b) de l'ordre du jour.

54. La Présidente a également rappelé aux Parties que la CMP devait élire les membres et les membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

(À compléter)

B. Examen du Fonds pour l'adaptation

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

55. À sa 3^e séance, le 30 novembre, la Présidente a rappelé qu'à sa troisième session, la CMP avait décidé d'entreprendre un examen du Fonds pour l'adaptation et de prendre des mesures à sa sixième session pour faciliter ce processus, notamment l'adoption d'un mandat et la mise en chantier de l'examen. Elle a renvoyé les Parties au projet de mandat concernant l'examen initial figurant à l'annexe VII du document FCCC/SBI/2010/10.

56. La Présidente a ensuite donné la parole aux Parties; aucune déclaration n'a été faite.

57. Au sujet de la proposition de la Présidente de se saisir de l'examen du Fonds pour l'adaptation à la session en cours, la CMP a décidé de constituer un groupe de contact, coprésidé par M^{me} Camacho et M. Schwager. Ce groupe de contact examinera aussi, sur proposition de la Présidente, le point 10 a) de l'ordre du jour.

XI. Questions relatives au relevé international des transactions

(Point 11 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XII. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIII. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 13 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIV. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 14 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XV. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 15 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVI. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 16 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 17 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XVIII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 18 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

(Point 18 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

(Point 18 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIX. Réunion de haut niveau

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. Cérémonie de bienvenue et ouverture de la réunion de haut niveau

58. Le 6 décembre a eu lieu une cérémonie de bienvenue à laquelle ont participé le Président de l'Afrique du Sud, M. Jacob Zuma, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, la Présidente de la dix-septième session de la Conférence

des Parties et de la septième session de la CMP, M^{me} Nkoana-Mashabane, la Secrétaire exécutive de la Convention, M^{me} Christiana Figueres, ainsi que d'autres dignitaires.

59. La réunion de haut niveau de la Conférence des Parties à sa dix-septième session et de la CMP à sa septième session a été ouverte par la Présidente de la Conférence des Parties et de la CMP à la 4^e séance de la Conférence des Parties et à la 4^e séance de la CMP, le 6 décembre.

B. Déclarations des Parties

(À compléter)

C. Déclarations de hauts responsables du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

(À compléter)

XX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 20 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XXI. Questions diverses

(Point 21 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XXII. Conclusion des travaux de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 22 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Clôture de la session

(Point 22 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

Annexes

(À compléter)
